
PROJET DE RÈGLEMENT NO RV24-5632

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RV24-5632 intitulé « Règlement de modification d'un règlement d'urbanisme » et modifiant le règlement de zonage no 4300.

AVIS PUBLIC est donné, par les présentes:

- **QUE** lors d'une séance tenue le 29 avril 2024, le conseil de la Ville de Drummondville a adopté, par résolution, le projet de règlement no RV24-5632;
- **QU'**une assemblée publique de consultation sera tenue le 13 mai 2024, à compter de 18 h 30 à l'hôtel de ville de Drummondville, situé au 415 de la rue Lindsay à Drummondville;
- **QUE** ce projet de règlement a pour objet d'amender le règlement de zonage no 4300 dans le but :
 - de créer, à même une partie de la zone d'habitation H-118, la zone d'habitation H-118-1;
 - d'autoriser dans cette nouvelle zone les classes d'usages H-4 Multifamiliale (4 à 8 logements), H-5 Multifamiliale (9 à 12 logements), C-2 Commerce local et C-3 Bureau de structure isolée;
 - d'y prévoir en conséquence une disposition à la grille permettant à un bâtiment du groupe Habitation (H) d'être occupé en mixité avec un usage du groupe Commerce (C);
 - d'y prévoir en conséquence les normes relatives à la construction des bâtiments, au lotissement, à l'aménagement de terrain et au règlement relatif au PIIA.

Le périmètre de la zone d'habitation H-118 est délimité, de manière approximative, par la rue Richard, le boulevard Saint-Joseph Ouest, l'arrière des terrains situés sur la rue Saint-Roch Sud et la limite nord-est du terrain de l'entreprise Soucy.

- **QUE** la zone visée par le présent projet de règlement est délimitée telle que montrée au plan ci-dessous faisant partie intégrante du présent avis;
- **QUE** toutes les dispositions de ce projet de règlement **sont susceptibles d'approbation référendaire.**

Au cours de l'assemblée de consultation, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement no RV24-5632 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, au Service du greffe situé au 415 de la rue Lindsay à Drummondville, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

<p>Le règlement concerné aura pour conséquence, notamment, d'autoriser un projet comprenant deux bâtiments de 9 logements pouvant être occupé en mixité avec un usage du groupe Commerce (C) sur une partie du terrain de la Place Ouellet.</p>

PROJET DE RÈGLEMENT NO RV24-5632

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Page 2 de 2

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 3 mai 2024.

Me Mélanie Ouellet

GREFFIÈRE

PUBLICATION DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT

PROJET DE RÈGLEMENT No. RV24-5632

ZONE VISÉE PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT

